

Alès, le vendredi 23 février 2018

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CEVENNES

Affaire suivie par : Marie VESTIT

Tél. : 04 66 78 99 64

Fax : 04 66 78 99 67

marie.vestit@alesaglo.fr

Madame MALBOS Marie Hélène
1ère Adjointe à l'Urbanisme
Place Général de Gaulle
30160 BESSEGES

N/Réf : JFC/MV/2018

Objet : votre courrier du 16/02/2018

Madame,

J'accuse réception de votre courrier en date du 16/02/2018 qui a retenu toute mon attention.

Au 1er janvier 2018, suite à la modification statutaire opérée par la Communauté de Communes de Cèze Cévennes votre commune s'est retirée du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes.

Le SPANC Pays des Cévennes n'est plus compétent sur le territoire de votre commune.

Cette modification statutaire nous interdit d'apporter les observations nécessaires à votre demande « dossier d'arrêt du PLU ».

Veuillez agréer, **Madame**, mes sentiments les meilleurs.

Vice – Président du Syndicat Mixte
du Pays des Cévennes
Président du Conseil d'Exploitation
de la Régie SPANC



Gérard BARONI